A Monsieur/Madame Franck Xavier Ory

Objet : Décison relative à la demande Bilan des activités 2019

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 04 du décret n° 2014-462 du 06 août 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP), les organismes publics doivent produire, au premier trimestre de chaque année, un rapport sur l'application de la loi N° 2013-867 du 23 décembre 2013 relative à l'accès à l'information. Ce rapport doit contenir notamment l'indication du nombre de requêtes reçues et la suite qui leur a été donnée. Le présent document est donc proposé aux organismes publics à titre de modèle type à charge pour eux, de le renseigner et le transmettre à la Commission d'Accès à l'Information d'intérêt public et aux Documents Publics (CAIDP).

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Cher Client, nos meilleures salutations.

Franck Ory Gnahoré